

Relevé des décisions du Conseil de l'UFR HSS, 2 février 2016

- Approbation du PV amendé du Conseil d'UFR du 3 décembre 2015 : 29 voix, 1 abstention.
- Calendrier des réunions du Conseil : il est convenu que les réunions ultérieures du Conseil auront lieu en alternance le jeudi et le mardi. La prochaine se tiendra donc un jeudi.
- Composition de l'UFR et nombre des départements : à l'unanimité, le Conseil vote pour que soit modifié l'article 1^{er} des Statuts de l'UFR, et que le nombre des départements soit ramené de 6 à 8 (la Sociologie et la Philosophie recouvrant chacune leur indépendance, de même que les Sciences du langage et les Etudes anciennes).
- Budget 2016 : répartition des crédits entre départements et politique d'investissement. A 29 voix et 1 abstention, est votée la répartition suivante : Arts du spectacle : 7800 euros ; Histoire : 12500 euros ; Lettres classiques : 700 euros ; Lettres modernes : 3500 euros ; Sciences du langage : 1400 euros ; Sociologie : 5600 euros ; Philosophie : 1500 euros ; Sciences de l'éducation : 6600 euros. Il est de même voté qu'un « impôt » de 10% sera prélevé sur ces sommes pour être ajouté au fonds commun de l'UFR et servir à la politique d'investissement. Une Commission des finances sera mise en place.
- Répartition des primes pour responsabilités administratives et pédagogiques. A 28 voix (et une abstention), est voté le principe d'une prime équivalant à 48h d'enseignement pour chacun des directeurs-adjoints de l'UFR, primes qui seront prélevées sur les ressources propres de l'UFR. Les primes pour responsabilités pédagogiques seront par ailleurs réparties de la façon suivante : 156h pour le département d'Histoire, à répartir entre les différents responsables ; 413h pour les départements de l'ex-UFR de Sciences de l'Homme, à répartir de la même façon qu'en 2015.
- Une motion est par ailleurs votée à l'unanimité des présents, pour demander que l'enveloppe globale des primes, dont le montant n'a pas varié depuis des années, augmente, de façon à prendre en compte la création de nouveaux diplômes dans l'UFR (Master Production, Master Green...), l'augmentation des effectifs étudiants et la lourde charge de travail occasionnée par la procédure d'Admission Post Bac.
- Modification du règlement intérieur du CIREVE : sont votées à 29 voix et 1 abstention cinq modifications portant sur les articles 3, 4, 5 et 9, et relatives, d'une part, à la création d'une fonction de directeur-adjoint du CIREVE, et, d'autre part, au changement de nom de l'UFR.
- Le principe d'un accord-cadre de coopération avec l'Université Saint-Thomas de Colombie, sous condition d'une modification des annexes de cette convention et d'une réciprocité des prestations, est voté à 13 voix et 7 abstentions.

Ph. Chaniai, J. Anselmini, G. Combalbert